

MODALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP



Notre établissement est attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap et veille à proposer un accompagnement adapté lorsque cela est possible.

Nous prenons en compte les situations de handicap **léger**, lorsque la formation peut être réalisée :

- Sur un véhicule à boîte automatique (permis B78)
- Sans aménagement technique lourd

Chaque situation est étudiée individuellement afin d'évaluer la faisabilité de la formation dans des conditions optimales de sécurité.

Moyens utilisés et Accessibilité :

✓ Accessibilité des locaux :

- Nos locaux sont accessibles et permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite.

✓ Moyens techniques :

- Véhicule à boîte automatique disponible (B78)

✓ Moyens pédagogiques :

- Adaptation du rythme d'apprentissage si nécessaire
- Explications individualisées
- Suivi personnalisé

Démarches préalables obligatoires :

Conformément à la réglementation :

- Toute personne en situation de handicap doit faire valider son aptitude à la conduite par la **commission médicale départementale**.
- Cette validation est obligatoire avant l'entrée en formation.

Nous accompagnons l'élève dans la compréhension de ces démarches si besoin.

Orientation vers des structures spécialisées :

Lorsque la situation nécessite un aménagement spécifique ou une expertise particulière, nous orientons l'élève vers des structures adaptées, notamment :

- Des auto-écoles spécialisées disposant de véhicules aménagés (se référer au tableau des auto-écoles partenaires)
- Des organismes référents tels que l'association **CEREMH** (Centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap)